



FAIRE VIVRE LE PATRIMOINE CHARITOIS



SITE PATRIMONIAL
REMARQUABLE

Révision du Site Patrimonial Remarquable

Le patrimoine historique, architectural, urbain et naturel de La Charité-sur-Loire est exceptionnel. Cette richesse a justifié en 2005 la création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) devenue en 2016 Site Patrimonial Remarquable. Son périmètre est très étendu : la cité historique, l'île du Faubourg et les bords de Loire, les coteaux, les abords du château de Gêrigny et de la Grange Joadà, etc.

Le Site Patrimonial Remarquable doit permettre **l'embellissement de notre cité dans le respect de son identité**. Le règlement est le garant de travaux adaptés aux caractères de l'architecture et du paysage charitois qui participent à l'attractivité résidentielle, économique, commerciale et touristique de notre territoire.

Après 18 ans d'existence, ce règlement a besoin d'une révision pour être mieux adapté aux réalités du 21^{ème} siècle. **En 2023, la Municipalité, soutenue par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, s'engage dans l'élaboration d'un nouveau document de gestion.**

Les objectifs

- Adapter le bâti ancien aux modes de vie des Charitois et préserver notre cadre de vie,
- Adapter le niveau de protection aux enjeux patrimoniaux et de développement durable,
- Pouvoir bénéficier d'avantages fiscaux lors de la réhabilitation d'immeubles patrimoniaux.

Le contenu du plan de gestion

- Un rapport de présentation qui comprend un inventaire des patrimoines,
- Un règlement écrit et graphique qui précise les règles relatives à la qualité architecturale et paysagère des constructions neuves ou des réhabilitations.

Des experts à la manœuvre

- Agence Gilles Maurel : architecte du patrimoine,
- Atelier de l'Empreinte/Eric Enon et Mélanie Chanoine, paysagistes,
- Eve Lagleyze : urbaniste et environnementaliste.

Après Royan, Dôle, Compiègne ou Beaune, ces experts reconnus accompagnent la Ville pendant 2 ans. La 1^{ère} étape de leur travail consiste à réaliser un inventaire notamment des éléments architecturaux et paysagers remarquables.

Que sont les Sites Patrimoniaux Remarquables ?

Ce sont « les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public ».

Ils sont dotés d'un plan de gestion avec un règlement qui édicte les règles de protection, de construction et de restauration du patrimoine architectural, urbain et paysager dans le périmètre qu'ils couvrent.



Participez à la démarche et donnez votre avis

Vous êtes associés au projet. Ateliers participatifs, balades urbaines, expositions et réunions publiques rythmeront les études.

Partagez avec nous votre patrimoine !

Durant toute la phase d'inventaire, les experts vont réaliser des visites d'intérieurs d'immeubles. Votre bien dispose d'éléments d'intérêt patrimonial ? Vous souhaitez nous les faire découvrir ? Contactez-nous !

Pour prendre connaissance du projet et de son avancée : lacharitesurloire.fr

Votre interlocuteur en mairie : Julie Grelier/chargée de mission patrimoine et habitat
Des questions, des remarques : spr@lacharitesurloire.fr ou par courrier en mairie.

Entreprendre des travaux pendant la révision :

Le règlement actuel continue de s'appliquer jusqu'à l'adoption définitive du nouveau plan de gestion. Toute intervention dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable nécessite une demande d'autorisation de travaux.

La révision du règlement du Site Patrimonial Remarquable s'inscrit dans la politique municipale globale de développement et de dynamisation pour renouveler l'attractivité de notre territoire. Pour favoriser cette dynamique, la révision du Plan Local d'Urbanisme et une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ont été engagées.